



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

### DELIBERATION N° DEL134-13

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20131223-DEL134-13-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2013  
Date de réception préfecture : 24/12/2013

L'an deux mille treize, le 23 décembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 décembre 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

#### Présents :

Mmes, J. BEUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEE, H. MIOLLAN, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

#### Pouvoirs :

Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à Joëlle BEUGEON en date du 19/12/13)  
M. Rahim BAH (Pouvoir à C. SERGENT en date du 23/12/13)  
M. Jean-Marie BERINGUIER (Pouvoir à A. LEFORT en date du 19/12/13)  
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 20/12/13)

#### Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS, Ange PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

### **OBJET : Signature d'une convention avec l'Association pour la Gestion des Initiatives Locales (AGIL38).**

#### **Rapporteur : Michèle BREUILLÉ**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

L'Association pour la Gestion des Initiatives Locales (AGIL38) propose un service « Présence médiateur ».

Ce service met en place des équipes d'agents spécialisés (binômes) qui assurent une présence en soirée (certains soirs jusqu'à minuit) dans certains secteurs et quartiers. Cette mission de médiation se fait en lien avec les services des communes.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire ce dispositif, en place depuis l'été 2011 sur Gières, pour l'année 2014 et de signer une convention avec AGIL38 pour un montant de 78 317 € en demandant un financement de l'Etat au titre du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la convention,
- de l'autoriser à signer la convention,
- de dire que les crédits et les recettes sont inscrits au budget 2014.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI